

## CANTINE SCOLAIRE - Yzernay

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2021-2022

***Les changements par rapport à l'année précédente sont surlignés en jaune***

#### **1-Conditions d'Inscriptions**

L'inscription au service de la restauration scolaire s'adresse aux enfants de l'Ecole Ste Anne d'Yzernay.

Elle implique que les parents remplissent la fiche d'inscription et une fiche sanitaire par enfant et transmettent ces documents au siège de l'Association 62 bis rue François de Chabot 49360 Yzernay.

Les inscriptions se font au moyen d'un planning de réservation dûment complété, renseigné soit par mois (et transmis au plus tard le 15 du mois précédent), soit par an.

**Planning par mois, à télécharger sur le site internet <https://www.famillesrurales.org/yzernay/>**

**Ce planning doit être transmis par mail à l'adresse suivante : [afryzernay@free.fr](mailto:afryzernay@free.fr) ou déposer 62 rue François de Chabot 49360 Yzernay**

L'inscription est toujours possible en cours d'année, soit occasionnellement (un ou plusieurs jours), soit pour une durée plus longue (une semaine, un trimestre ou pour le reste de l'année scolaire).

Sans dossier d'inscription votre enfant ne sera pas pris en charge par le personnel.

#### **2-Annulations/ Modifications de planning**

\*Toute absence non prévenue est facturée.

\*Annulation **dans un délai de 48h non facturée (prévenir directement la cantine)**

\***Annulation avec justificatif non facturée** (certificat médical à envoyer par mail [afryzernay@free.fr](mailto:afryzernay@free.fr) dans les 48h) *Dans le cas où ce délai n'est pas respecté le repas est facturé.*

\*Pour tout changement de planning dans le mois (absence ou inscription), merci de contacter **directement** le restaurant scolaire au 02.41.55.06.64

\*Pour un repas occasionnel, nous vous demandons de prévenir le restaurant scolaire, **au plus tôt la veille, au plus tard jusqu'à 9h le jour même** au numéro suivant : **02.41.55.06.64.**

#### **3-Tarifs/Modalités de Paiement**

- **4.05 euros** : repas avec adhésion à l'Association Familles Rurales
- **4.86 euros** : repas sans l'adhésion à l'Association Familles Rurales.

#### **4-Facturation**

---

Une facture vous sera envoyée tous les mois par mail.

#### **Modalités de paiement :**

- Par prélèvement (**autorisation à remplir, 1 pour tous les services**)
- Par chèque à l'ordre de Familles Rurales Restaurant scolaire
- En espèce directement au siège social 62 bis rue François de Chabot 49360 Yzernay  
Quel que soit le mode de règlement choisi, il est impératif de respecter la date limite de paiement indiquée sur la facture. Si le règlement n'est pas parvenu avant la date fixée, le recouvrement peut être confié à la Trésorerie Municipale.

#### **5-Les menus**

---

Les menus sont élaborés par les diététiciens de la société Restoria.

Ils sont confectionnés sur place , dans le restaurant scolaire d'Yzernay par un cuisinier de la société Restoria (produits locaux, de saisons et un aliment bio par jour)

**Ils sont consultables sur le site internet radislatoque**

Ces menus sont susceptibles d'être modifiés en cas de problème de livraison.

#### **6-Médicaments, allergies et régimes particuliers**

---

Aucun médicament sans ordonnance ne sera donné aux enfants

Les parents d'un enfant ayant des intolérances à certains aliments devront en avertir l'Association lors de l'inscription au service de restauration scolaire.

**Dans ce cas, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) sera alors exigé et rédigé avec le médecin scolaire et les autres partenaires concernés.**

#### **7-Encadrement**

---

Sur le temps de restauration, le personnel d'encadrement (Familles Rurales) chargé de la surveillance se compose comme suit :

2 personnes de 12h00 à 13h20 encadrent le groupe des maternels.

3 personnes de 12h a 13h20 encadrent le groupe des Primaires.

## **8-Discipline**

---

Les enfants et les parents sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par le règlement intérieur du restaurant scolaire.

### **Pour les maternels :**

Tous les enfants ont un bonhomme jaune à côté de leur photo.

Si l'enfant ne respecte pas les règles, il a un bonhomme bleu et les parents sont informés par mail ou téléphone.

Après trois hommes bleus, une rencontre sera programmée avec les parents.

### **Pour les Primaires :**

Pour chaque faute commise les parents seront informés par mail ou téléphone.

En cas de violence verbale, physique, ou après trois signalements, l'enfant sera convoqué avec ses parents par la Directrice, **Marion Maillet**.

Dans ce dernier cas, l'enfant peut être amené à déjeuner avec un autre groupe, ou réparer sa faute sur le temps cantine.

Au bout de trois convocations des parents, l'enfant sera exclu du réfectoire trois jours.

Les parents peuvent contacter **les responsables** au **02 41 30 57 11** ou par mail [afryzernay@free.fr](mailto:afryzernay@free.fr) pour des explications supplémentaires.

## **9-Accident**

---

En cas d'incident bénin, le responsable désigné par la famille est prévenu par téléphone, le directeur de l'école pourra en être informé.

En cas d'événement grave, accidentel ou non, mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant, le service confie l'enfant au SAMU pour être conduit vers un centre hospitalier.

Le responsable légal est immédiatement informé.

Le directeur de l'école est informé de l'hospitalisation de l'enfant par une personne du restaurant scolaire.

Si les parents ne sont pas joignables, l'enfant sera accompagné par une personne du restaurant scolaire dans l'ambulance.

## **10-Divers**

---

La cantine fournit et prend en charge l'entretien des serviettes pour les maternels et ce tout au long de l'année scolaire.

Les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant (bonnet, gants...).

**Prévoir un manteau de pluie dans les cartables.**

**Le parapluie est interdit**, car c'est un élément dangereux sur les trajets.